

# Le Conseil d'État ordonne au gouvernement de réduire les pesticides sur les sites Natura 2000

Le Conseil d'État a ordonné au gouvernement de réduire le recours aux pesticides dans les sites Natura 2000, dédiés à la protection de la biodiversité, selon une décision rendue publique ce lundi 15 novembre 2021.

France Nature Environnement parle de « **nouvelle victoire** ». L'association a rendu publique, ce lundi 15 novembre, une décision du [Conseil d'État](#) concernant l'utilisation de [pesticides](#) dans les sites Natura 2000.

**« Il est enjoint aux ministres de la Transition écologique, des Solidarités et de la Santé, de l'Agriculture et de l'Alimentation, et de l'Économie et des Finances, de prendre les mesures réglementaires d'application [...] dans un délai de six mois à compter de la notification de la présente décision »**, précise l'arrêt.

Une directive européenne impose aux États membres d'interdire ou de restreindre l'utilisation des pesticides de synthèses dans les [sites Natura 2000, dédiés à la protection de la biodiversité](#).

Mais France Nature Environnement, fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement, affirme que cette directive n'est pas « **mise en œuvre sur le terrain** ».

« Plus de 10 ans d'inaction coupable »

**« Cette décision obtenue par France Nature Environnement vise à mettre un terme à plus de 10 ans d'inaction coupable des gouvernements successifs trop à l'écoute des lobbies de l'agriculture chimique ou des syndicats majoritaires »**, a déclaré

Antoine Gatet, vice-président de la fédération, cité dans un communiqué de l'ONG.

Le réseau des sites Natura 2000 existe depuis bientôt 30 ans en France et recouvre 12,9 % du territoire hexagonal dont 15 % d'espaces agricoles.

Ce réseau a pour objectif de préserver les espèces et les milieux menacés ou caractéristiques au niveau européen, tout en tenant compte des activités humaines.